

SOCIÉTÉ

Franchir les frontières : un défi pour le XXI^e siècle

Les frontières font partie de notre manière de voir le monde. Qu'elles soient matérielles ou symboliques, elles créent des formes de classement dans la société. Que représentent ces frontières ? Simples outils organisationnels ou instruments de pouvoir ? Outils d'inclusion ou d'exclusion ?

Avec le soutien de la

« Je ne suis ni d'Athènes, ni de Corinthe,
je suis citoyen du monde. »
Socrate

La mythologie attribue aux jumeaux Romulus et Remus la fondation de Rome. Selon la légende, alors que Romulus trace un sillon délimitant l'enceinte de la cité, Remus le franchit par provocation, entraînant la colère de Romulus, qui abat son propre frère. On lui prête alors ces mots tragiques : « Il en sera de même pour tous ceux qui oseront franchir mes remparts. »

Ce récit légendaire illustre les tensions et la violence souvent liées à la notion de *frontières*. Celui qui se trouve par-delà la frontière peut être perçu comme un voisin... ou comme une menace potentielle, surtout s'il lui vient l'idée de traverser cette frontière, de pénétrer dans un espace dont il était initialement exclu.

2

LA FRONTIÈRE : UN INSTRUMENT DE POUVOIR

Qu'est-ce qu'une frontière ? Est-ce une simple ligne entre deux pays, comme on peut en observer dans un atlas ? Ou bien faut-il en placer aussi entre les régions d'un même pays, entre provinces, voire entre entités, entre villages... ? En somme, où place-t-on ces bordures ? Que délimitent-elles ? Sont-elles seulement géographiques ou revêtent-elles une dimension sociale ?

Et surtout, dans un contexte où s'accroissent les tendances extrémistes de toute inspiration, quand ces frontières deviennent-elles problématiques ?

Dans la légende de Romulus et Remus, il est question d'une ligne de démarcation visible, mais la définition des frontières est plus vaste qu'un simple tracé géographique. Il s'agit davantage, selon la description de Michel Agier, anthropologue, d'un « rapport », ou encore « un lieu, une situation ou un moment qui ritualise le rapport à l'autre.¹ »

La frontière détermine aussi la position des gens, elle les situe *a fortiori* d'un côté ou d'un autre. Ce positionnement peut être spatial, dans le cas de frontières géographiques, mais aussi social, si ces frontières sont de type socioculturel. Ce positionnement peut aussi entraîner une **perception stratifiée de la société**. Cette catégorisation répond au besoin d'appartenance à un groupe, que chacun peut ressentir. Mais elle génère aussi des rapports de force difficiles à gérer.

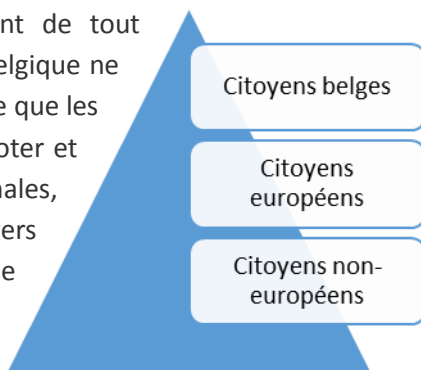
La Belgique fournit de nombreux exemples des mécanismes d'inclusion ou d'exclusion liés à différents types de frontières : linguistiques, régionales, économiques... Concrètement, ces lignes de démarcation permettent de « classer » les gens par groupes : Européens/non-Européens,

¹ BERTHIER A., « Dans l'épaisseur de la frontière », *Agir par la culture*, n° 44, 2015, p. 16.

Belges/Français/Allemands/etc., mais aussi Wallons/Flamands, ou encore travailleurs/chômeurs, autochtones/immigrés, *avec* ou *sans* logis, *avec* ou *sans* emploi, *avec* ou *sans* papiers... la frontière étant ici statutaire ou matérielle.

Si les frontières sont simplement des outils pour décrire une situation, on peut évidemment en saluer l'utilité. Il faut toutefois noter que les personnes classées en fonction de ces césures ne bénéficient pas forcément des mêmes droits.

Pour prendre un exemple – indépendamment de tout jugement –, toutes les personnes résidant en Belgique ne sont pas égales face au droit de vote. On observe que les personnes ayant la nationalité belge peuvent voter et sont éligibles aux élections législatives, régionales, communales et européennes. Les étrangers ressortissants d'un pays de l'Union européenne bénéficient d'un droit de vote pour les élections communales et européennes. Pour les élections communales, ils sont aussi éligibles. Enfin, depuis 2006, les ressortissants d'États non membres de l'Union européenne peuvent devenir électeurs au niveau communal, sous certaines conditions, mais restent non éligibles.



3

Il existe donc une **gradation** de la population par rapport au droit de vote, gradation **établie en fonction de l'origine des personnes...** et des frontières qui déterminent cette origine.

Que pouvons-nous en conclure ? Les frontières ne sont pas seulement des outils organisationnels, mais aussi des **instruments de pouvoir**, propices à une perception hiérarchisée de la société.

CONDAMNER LES GENS À VIVRE DANS LE PAYS OÙ ILS SONT NÉS

L'année 2015 nous a aussi démontré que **les frontières géographiques peuvent prendre la forme de murs et de barrières bien réels**. Ainsi, en 2015, la Hongrie a construit une clôture, composée de grillages et de fils barbelés, le long de sa frontière avec la Serbie et la Croatie. D'autres pays lui ont embrayé le pas.

Qu'en penser ? Avez-vous en tête cette scène du film *La grande évasion* ? L'acteur Steve McQueen y incarne un officier américain qui tente de fuir un camp de détention allemand, mais se retrouve bloqué par un grillage barbelé le long de la frontière suisse. Une telle barrière semblait invraisemblable, typique d'un film à grand spectacle. Comment imaginer que de telles structures, tout à fait réelles, garniraient un jour les frontières européennes ?

Certes, ce n'est pas une première dans l'histoire. De la grande muraille de Chine au mur de Berlin, en passant par le mur d'Hadrien et celui de Jérusalem, des ouvrages

de ce type sont souvent documentés. On peut légitimement s'interroger sur le sens moral de ces infrastructures. Sans verser dans un débat philosophique, en vertu de quoi peut-on tracer de manière aussi rigide les contours d'un État ?

Un mur a souvent un usage défensif. Les murs d'une maison en protègent les habitants du froid. Mais les murs d'une frontière, contre quoi, ou contre qui protègent-ils ? La réponse est simple : contre l'« envahisseur », comme dans les récits du Moyen Âge, où le seigneur et ses gens guerroyaient sur les créneaux de leurs châteaux forts... Mais nous ne sommes plus au Moyen Âge, époque où la féodalité imposait des divisions intangibles entre une élite aristocratique et le reste du monde. La question demeure donc : au nom de quel principe peut-on justifier une telle mesure ? **Doit-on réellement concevoir la construction européenne, par exemple, comme un édifice défensif, une forteresse ?**

Et qui donc aurait droit à se sentir chez soi au sein de cette forteresse... ? La question n'est pas anodine car, comme nous l'avons vu, le fait d'appartenir à une certaine catégorie octroie certains droits – dont sont privés ceux qui ne font pas partie du groupe.

Cette question renvoie à la constitution même d'États-nations, bâtis (souvent dans le sang) autour d'un territoire délimité par des frontières, mais aussi autour des populations qui occupent le territoire en question. Dès lors s'applique ce que François De Smet, philosophe et directeur du Centre fédéral Migration, nomme le « droit d'antériorité ». Pour faire simple, il décrit ce principe comme « l'histoire des deux enfants qui courent vers la même balançoire. Neuf fois sur dix, le premier qui arrive s'exclame : "*J'étais là le premier !*"² »

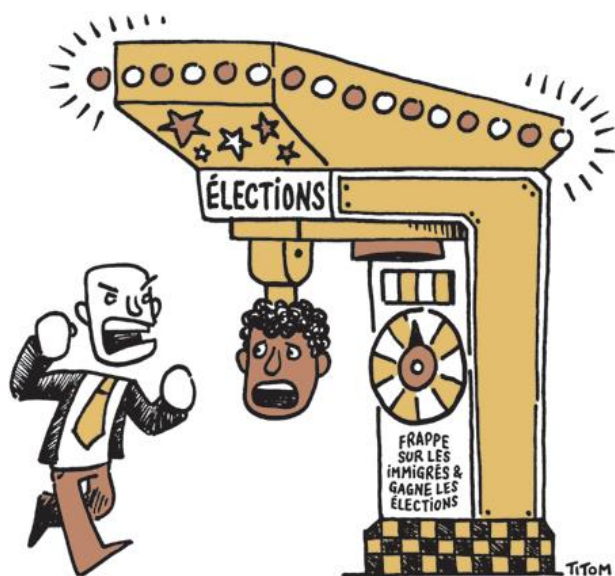
Pour François De Smet, « dire : "*J'étais là avant toi, j'ai donc plus de droits que toi*", cela ne tient pas philosophiquement. **Au nom de quoi quelqu'un qui est né du mauvais côté de la barrière aurait-il moins de droits que celui qui vit dans un pays développé ?** Vivre avec des frontières hermétiques, c'est condamner les individus, de manière abstraite, à vivre dans un pays où le hasard les a fait naître. »

Jusqu'à ce jour, l'Union européenne avait proposé une avancée originale en organisant la libre-circulation des personnes au sein de ce qu'on a appelé l'espace Schengen. Or, cet acquis a été fortement remis en question au cours de l'année 2015.

² DORZÉE H., « François De Smet. "L'homme a toujours été un nomade" », *Imagine demain le monde*, n° 113, janvier-février 2016, p. 83.

« SCHENGEN EST MORT »

Cette phrase, prononcée par l'ancien président français Nicolas Sarkozy, traduit la crispation actuelle sur la gestion des frontières. La forte augmentation des demandes d'asile en 2015 (et les attentats perpétrés sur le sol français la même année) explique en grande partie cette crispation.



Nous ne nous prononcerons pas sur l'utilité des contrôles frontaliers... Cela dit, la rhétorique employée confirme l'usage des frontières comme des **outils d'inclusion ou d'exclusion**. Par ce genre de déclarations, on impute au fait migratoire une série de problèmes sociétaux bien réels (insécurité face au terrorisme ou face au chômage de masse...); on désigne ainsi une victime expiatoire (déjà cible privilégiée de l'extrême droite) sur laquelle se focalisera l'attention médiatique.

Or, lorsqu'on sonde les stratégies employées par M. Sarkozy depuis des années, on observe qu'il a bâti son succès électoral de 2007 en rognant sur le terrain de l'extrême droite. Par conséquent, lorsqu'il dit : « Schengen est mort », sa visée n'est-elle pas, avant tout, d'acheter l'âme des électeurs ?

Cependant, risquons-nous à une hypothèse... Et si, en fin de compte, le franchissement des frontières et les flux migratoires n'étaient pas si déterminants dans le succès de l'extrême droite ? En 2013 déjà, deux ans avant la « crise migratoire » de 2015, Vivre Ensemble analysait les relents racistes qui menacent la cohésion sociale.³ De même, les succès en dents de scie du Front national en France au cours des trois dernières décennies (et d'autres partis extrémistes ailleurs) ne sont pas forcément liés à la pression migratoire.

Qu'est-ce qui justifie cette hostilité vis-à-vis des immigrants ? Sans avoir la prétention de tout expliquer, nous pouvons identifier au moins un facteur.

Ne trouve-t-on pas un puissant levier, pour actionner la rhétorique xénophobe, dans les **inégalités** sociales et la concurrence qu'elles suscitent ? Ces inégalités font fonction de **frontières sociales et économiques** ; comme les frontières géographiques, elles créent une classification entre, d'une part, ceux qui ont accès à certains privilèges – que ce soit un statut, une position dans la société, ou

³ Voir l'analyse « [Racisme : la cohésion sociale en danger](http://www.vivre-ensemble.be) », sur www.vivre-ensemble.be

simplement des biens matériels – et, d’autre part, ceux qui en sont exclus. S’opère ainsi une hiérarchisation entre ceux qui accumulent les profits, et ceux qui galèrent dans l’espoir d’y accéder.

Les inégalités créent donc une discrimination et suscitent des tensions. Dans un tel contexte, **l’immigré**, celui qui s’ajoute à la mêlée, **est perçu comme un concurrent**, quelqu’un qui risque de « mettre en danger » notre place (notre travail, notre sécurité, notre mode de vie).

L’avvers de la médaille, c’est qu’on peut limiter les discriminations envers les immigrés en luttant contre les inégalités sociales et économiques.

DES FRONTIÈRES SUBJECTIVES ET FLEXIBLES

Le tracé des frontières entre États s’explique par des faits historiques ; il n’a rien de naturel, puisqu’il résulte essentiellement de jeux de pouvoir et de « constructions politiques⁴ ». Il suffit pour s’en convaincre de regarder les frontières tracées à la latte sur la carte entre de nombreux pays d’Afrique.

Quant aux frontières sociales, selon Anne-Claire Orban, chargée d’étude et d’animation à l’association Pax Christi, elles « dépendent des intérêts en jeu, du contexte géopolitique, ainsi que des conflits propres à une époque. » La perception de ces frontières est fortement influencée par les politiques et les médias. Mais il est clair que « **les frontières des groupes sociaux** sont flexibles, nul critère ne les définira à jamais et universellement, elles **ne résultent que de choix faits par l’homme sur l’homme**.⁵ »

Dans son étude *Peut-on encore parler de racisme ?*, Anne-Claire Orban décode les mécanismes créant une polarisation entre groupes sociaux. Cette distinction répond au « besoin d’un "autre" » pour se forger une identité. Mais à partir du moment où se pose un jugement, « l’hostilité peut prendre forme. Cet "autre" peut alors se voir relégué à l’extérieur du corps social et politique ou, pire, se voir exploité en toute légitimité.⁶ »

Or, ne voit-on pas une forme de relégation en ce qui concerne les immigrés, en particulier vis-à-vis des demandeurs d’asile et des sans-papiers ? N’assiste-t-on pas à **des mesures, légales, qui les réduisent à l’état d’êtres « différents »**, qui n’auraient pas droit au même traitement que les autochtones – confiscations de biens⁷, interdiction de fréquenter certains lieux⁸, privation de liberté⁹, révision du

⁴ BERTHIER A., *op. cit.*

⁵ ORBAN A.-C., *Peut-on encore parler de racisme ?*, Bruxelles, Éditions Couleur Livres, pp. 26-27.

⁶ *Ibid.*, p. 29.

⁷ « L’Allemagne confisque aussi les biens de valeur des migrants », *Metro*, 22.01.2016, p. 4.

⁸ <http://fr.metrotime.be/2016/01/14/must-read/en-autriche-un-bar-cree-la-polemique-en-fermant-ses-portes-aux-demandeurs-dasile/>, consulté le 25.01.2016.

statut légal¹⁰ ? Certains sont même allés jusqu'à suggérer le port d'un badge, qui n'est pas sans rappeler les pages les plus sombres du XX^e siècle.¹¹

Du reste, les immigrés sont souvent présentés comme une population homogène, par-delà les différences sociales, culturelles, spatiales et temporelles, de sorte que même « la descendance d'une personne arrivée en Belgique sera toujours "immigrée", deuxième et troisième générations confondues.¹² »

En dépit d'efforts louables en matière de lutte contre le racisme, des formes de discriminations anti-immigrés (de 1^e, 2^e ou 3^e génération...) persistent, voire s'accroissent. Souvent, ce n'est plus tant la « race » qui est visée, mais bien la « culture ». En effet, d'aucuns prétendent que certaines cultures (singulièrement celles liées à l'islam) sont incompatibles avec la culture européenne, ces ensembles étant encore une fois présentés comme homogènes. Le phénomène est d'autant plus dangereux qu'il passe pour raisonnable aux yeux d'une partie de l'opinion publique.

Pourtant, il devrait être évident que **l'identité de chacun résulte d'une multitude de facteurs** (genre, origine, profession, ressources, entourage...) qui font de tout être humain un « individu unique, aux appartenances multiples¹³ ».

RELEVER LES DÉFIS ENSEMBLE

Le monde contemporain est déchiré de toutes parts par les frontières, visibles ou invisibles. Dans la présente analyse, nous avons voulu en mettre quelques-unes en relief et démontrer l'exclusion qu'elles engendrent trop souvent. **Pour franchir ces obstacles, que peut-on faire ?**

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, le monde avait connu massacres et divisions apocalyptiques. Pourtant, des hommes et des femmes d'origines diverses sont parvenus à dépasser les frontières qui les séparaient pour tendre vers un idéal commun. La *Déclaration universelle des droits de l'Homme* est le fruit de leurs réflexions, de même que les conventions et protocoles connexes.

Sans être idéaux – ils ont leurs limites – ces textes sont la démonstration que l'on peut mobiliser les énergies et l'inventivité des gens en vue d'un meilleur vivre-

⁹ Depuis des années, les associations de défense de droits humains dénoncent les problèmes liés aux centres fermés. La Belgique a été condamnée plusieurs fois pour y avoir détenu des enfants.

¹⁰ <http://www.lesoir.be/998144/article/actualite/belgique/politique/2015-09-24/sejour-limite-des-refugies-regroupement-familial-federal-plus-severe>, <http://www.lalibre.be/dernieres-depeches/afp/migrants-le-danemark-inflexible-pousse-les-feux-de-la-reforme-56a0d36a3570ed3895399447> consultés le 25.01.2016.

¹¹ <http://www.levif.be/actualite/belgique/un-veritable-regime-penitentiaire-impose-aux-demandeurs-d-asile/article-normal-430301.html>, consulté le 25.01.2016.

¹² *Ibid.*, p. 62.

¹³ ORBAN A.-C., « Crise des réfugiés : le "shopping humanitaire" », *Signes des Temps*, novembre-décembre 2015, p. 5.

ensemble. C'est insuffisant, certes, mais cela mériterait d'être remis à l'honneur, en particulier après une année 2015 au cours de laquelle les frontières sociales, idéologiques et politiques ont fragilisé le caractère universel de ces droits.

Pour éviter de sombrer dans le repli sur soi et la violence, nous ne sommes pas sans ressources : tout d'abord, **prendre le temps de s'informer, d'analyser, de réfléchir et de dialoguer**. A l'heure où l'actualité nous est communiquée sous la forme de tweets (144 signes) ou de gros titres qui défilent sur nos *murs* virtuels, c'est un réel défi pour nous, citoyens, pour la presse et pour tous les acteurs de l'éducation.

Ensuite, nous pouvons saluer et surtout **mettre en lumière les initiatives qui visent à rassembler plutôt qu'à séparer**. Il y en a eu beaucoup en 2015 – malgré la morosité ambiante, ne les oublions pas. En voici quelques-unes, parmi les plus médiatisées : les mobilisations du mouvement social *Tout autre chose*, la marche « *Together in Peace. Liberté et respect* » à l'initiative de la Communauté Sant'Egidio, l'afflux de volontaires au Parc Maximilien et la Plate-forme citoyenne de soutien aux réfugiés, les manifestations pour la préservation de l'environnement en marge de la Cop 21... On pourrait en citer bien d'autres, notamment au sein des associations qui tissent au jour le jour le vivre-ensemble dans les quartiers et villages, loin des feux de l'information-spectacle.

Concluons justement sur cet enjeu majeur qu'est la protection de notre « maison commune¹⁴ », la planète Terre. Voilà bien un défi qui nous obligera à faire face tous ensemble, car les changements climatiques ne connaissent pas de frontières.

Renato Pinto

Disponible sur www.vivre-ensemble.be
Exemplaires papier sur demande.
Contact : info@vivre-ensemble.be
02 227 66 80



Avec le soutien de la



¹⁴ Selon l'expression chère au pape François dans la lettre encyclique *Laudato Si*.